



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2024

PRESENTS : Jacques ESPITALIER, René GARCIN, Arlette BERNE, Robert BAGARRE, Geneviève PETIT, Laurence OGOR, Paul ANDRE de la PORTE,

1

ABSENTS : Yves GONSOLIN.

ABSENTS REPRESENTÉS : Francis GUIGNANT

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE : Robert BAGARRE (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Séance convoquée par mail en date du 13 juillet 2024

Début conseil 19h00

AFFAIRES GÉNÉRALES

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- NEANT

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal qui a été établi suite à la séance du 18 juin 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à **l'unanimité**

- **APPROUVE** le procès-verbal tel que présenté.

2. Apprentissage ATSEM

La commune ne pouvant bénéficier des aides pour ce contrat aucune délibération n'a été prise pour l'embauche d'une apprentie, dossier a revoir en 2025.

3. DM 4

Monsieur le Maire explique les changements à apporter au budget :

Article/Chap	Désignation	Sect.	S	Opér.	Serv.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonctionnement	Invest.	R			0,00	3 100,00€	3 100,00€
023/023	Virement de la section d'investissement	Fonct.	D			0,00	3 100,00€	3 100,00€
21561/21	Matériel roulant	Invest.	D	150		0.00	3 100,00€	3100,00€
6065/011	Livres, disq, casset	Fonct.	D		06	813.63	-3 100,00€	-3 100,00€
1641	Emprunt en euros	Invest	R				3 000.00€	3 000.00€
1641	Emprunt en euros	Invest	D				3 000.00€	3 000.00€

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

ADOPTE la délibération modificative telle que présentée.

4. Approbation de demande de crédit pour travaux et avance de subvention

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer les projets de la commune il faut faire une demande de prêt pour la somme de 222 000.00€ répartie comme suit :

130000€ travaux grand rue
44 000€ travaux entrée parking
31500€ travaux fenêtre
10000€ informatique école
3000€ bergerie
3500€ tonnelle école

La formule choisie est un prêt à taux fixe de 3.96 % à échéances constantes trimestrielles sur 10 ans. Il faut également y adjoindre un prêt relais qui permettra d'attendre le versement des subventions pour un montant estimé de 100 000.00€ taux de 3.85%, prêt qui sera remboursé dès réception de celles-ci. (Montant définitif déterminé par les arrêtés d'octroi des subvention)

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

ADOPTE la délibération telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la mise en place de ce crédit en vue du financement des travaux.

5. Approbation de demande de subvention pour l'achat d'un minibus

Ce point n'a pas été étudié durant ce conseil municipal aucun devis n'a été présenté aux élus

6. Modification des statuts de la communauté d'agglomération

VU la délibération N° CC-9-07-24 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2024 sur l'approbation de la modification des statuts de DLAGGLO ;

CONSIDERANT que l'approbation des statuts est soumise à la procédure de délibérations concordantes de la majorité qualifiée des communes dans un délai de trois mois et actée in fine par un arrêté préfectoral et qu'absence de délibération de la commune vaut avis défavorable de celle-ci.

CONSIDERANT que l'objet de la délibération est d'approuver ou de refuser la modification des statuts en dehors des modifications liées aux transferts de compétences obligatoires.

Il est demandé au Conseil Municipal

D'APPROUVER la proposition de modifications statutaires annexée à la présente délibération,

DIRE que les modifications statutaires s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de modifications statutaires qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fin du conseil 20h

Le secrétaire de séance,
Robert BAGARRE



Le Maire,
Jacques ESPITALIER

